



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Facturation

Question écrite n° 50041

Texte de la question

M. Patrick Herr souhaite attirer l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur la question de la facturation des services de distribution et d'assainissement de l'eau potable. Les consommateurs font part en effet de leur inquiétude a propos de la generalisation des parties fixes de distribution dont les sommes importantes viennent augmenter le prix de l'eau independamment de la consommation. De meme est-il pour l'assainissement et ce en contradiction avec le code des communes. Ce phenomene revient a instaurer un systeme de forfaits pourtant supprime par la loi du 3 janvier 1992. Il aimerait en consequence son avis et les mesures qu'elle entend prendre afin de garantir une meilleure lisibilite des factures d'eau.

Données clés

Auteur : [M. Herr Patrick](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50041

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1602